

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

## PROCES VERBAL

**Présents** : JEFFROY - LE BRIGANT - SABLON - LAMANDÉ - FOURNIS J. - PÉRÈS - DAGORN - MORINIÈRE - FOURNIS A. - SOURIMANT - HENAFF - GUEHL - LAMBLA - PETIBON - THIBAUT - LEMAIRE - ADAM - FUSTEC - BOZEC - GENDROT - NOËL - LE SIDANER - ALLAIN.

**Absents avec procuration** :

- DANIEL donne procuration à JEFFROY
- LE GALL donne procuration à ALLAIN
- LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE
- PRIGENT donne procuration à GENDROT
- BAGUE donne procuration à ADAM

**Secrétaire de séance** : LAMBLA

**Absents** : LAMBLA

Le procès-verbal du 25 août 2016 est adopté.

➤ **BILAN SAISON 2016 (OFFICE DU TOURISME – CAMPING – CENTRE NAUTIQUE – ANIMATIONS ESTIVALES...)**

M. LE BRIGANT expose que la Maison du Tourisme fait état d'une saison mitigée en lien avec les attentats et les difficultés d'approvisionnement en carburant.

La Bretagne Nord et la Normandie s'en sortent plutôt mieux.

La fréquentation sur Plestin (chiffres Maison du Tourisme) est en baisse avec – 16 % en juin, - 12 % juillet ; une relative stabilité en août et une baisse de 8 % en septembre. L'exposition proposée par le Centre Culturel à la Maison du Tourisme a enregistré le passage de 30 à 40 personnes par jour. Les ventes en boutique ont augmenté de 5 à 6 % ; la billetterie enregistre un + 8 % (notamment An Dour Meur...).

Les marchés dominicaux et du mardi soir sont très satisfaisants en terme de fréquentation ; la météo a été favorable à la fin du mois d'août.

Mme ADAM suggère l'institution de relations avec le centre nautique de Locquirec.

M. le Maire annonce qu'une réflexion globale sur l'offre touristique, incluant les activités nautiques, est engagée au niveau de l'agglomération. Une étude sera menée sur les 7 centres présents sur le territoire communautaire pour proposer une offre concertée. La participation des scolaires doit être encouragée ; une offre de transport devra accompagner la démarche.

Le camping municipal constate un début de saison en net recul de – 17,94 € à – 45,70 % entre avril et juin. Les mois de juillet et août sont en légère augmentation avec +0,75 % et + 4,50% de fréquentation.

M. LE BRIGANT annonce une réunion sur le bilan camping et perspectives 2017, le mardi 18 octobre.

M. GENDROT dit que les « camping-caristes » utilisent les prestations du camping municipal sans payer ; il faut prévoir un contrôle pour l'accès avec une barrière et un code. Cette mesure apporterait également plus de tranquillité pour les campeurs.

M. LE BRIGANT annonce qu'une réflexion sur l'accueil des camping-cars s'impose ; des situations de tension ont été observées pendant la saison entre les camping-caristes et la population.

Les activités du Service Enfance Jeunesse pendant la saison sont présentées par Mme FOURNIS Aurore. Les camps pour les enfants et les « ados » ont été bien suivis. Un séjour a été organisé pour les 17/18 ans en Roumanie ; un retour d'expérience sera proposé par les jeunes prochainement.

L'accueil de Loisirs de Kergall a enregistré une augmentation des effectifs, notamment en juillet. L'activité « jeunesse » a porté l'accent sur la décoration de l'espace jeunes. La fréquentation est en baisse. La stratégie pass'raile a porté ses fruits avec une fidélisation des jeunes.

La médiathèque a été ouverte pendant la saison. Mme PERES dit que la structure a été active avec une fréquentation soutenue. La bibliothèque de plage a été proposée à Saint Efflam pour la deuxième année. La signalétique a été améliorée ; le retrait de livres montre la vivacité de cette prestation.

M. LE BRIGANT présente le bilan rédigé pour la SNSM. Il est noté 33 interventions pour des soins et une évacuation par les pompiers suite à un malaise.

L'équipe de sauveteurs se félicite de la coopération avec les services municipaux et de la qualité de l'hébergement.

Le Maire fait le constat d'une fréquentation mitigée et souligne la nécessité d'améliorer l'accueil et l'animation sur Saint-Efflam. Le Maire remercie les services municipaux et les associations pour leur activité pendant l'été ; ils dynamisent la ville tout au long de la saison.

➤ **RAPPORT D'ACTIVITE DE L.T.C. :**

Le Maire expose que le rapport d'activité de Lannion Trégor Communauté devait être présenté lors de la présente séance. Mais L.T.C. propose cette présentation le 5 octobre à 18 heures pour tous les élus du territoire.

➤ **PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE – AVENUE DES FRERES LE GALL – RUE DE KERGUS :**

Le Maire rappelle que le Département a programmé des travaux d'enrobé sur l'avenue des Frères Le Gall. Ces travaux amènent à se questionner sur l'état des réseaux sous la chaussée et sur d'autres aménagements qui pourraient être réalisés conjointement à l'intervention du Département.

En effet, la commune ne peut plus envisager de travaux 10 ans après la réfection des enrobés. Par ailleurs, une réflexion est engagée sur le carrefour des quatre chemins et les problèmes de stationnement sur la rue de Kergus. La volonté de marquer et améliorer l'esthétique des entrées de ville est également un élément de la réflexion.

Il est proposé de solliciter un bureau d'études spécialisé pour définir un projet global qui pourra se réaliser par tranches.

L'ADAC 22 a élaboré un dossier de consultation des bureaux d'études.

L'étude portera sur 3 tronçons ; le tronçon A est prioritaire dans la mesure où il correspond à la zone concernée par les réfections d'enrobés. (de la rue de Kerriou à la rue des Bleuets). Une partie de la rue de Kergus (jusqu'à la boulangerie) est incorporée au tronçon A.

Mme SABLON note avec satisfaction qu'un paysagiste fera partie de l'équipe de maîtrise d'œuvre et que la population sera largement consultée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure de consultation de bureaux d'études sur la base de la proposition établie par l'ADAC 22.

➤ **RESERVE FONCIERE DE KERGADO – ACQUISITION DU TERRAIN GOUTEUX :**

Le Conseil Municipal, par délibération du 9 juin 2016, a donné son accord pour l'acquisition des terrains de M. LE BRAS (2ha 69a 70 ca).

L'accord prévoit la création d'un accès agricole aux propriétés LE BRAS et GOUTEUX.

Il s'agit toutefois de limiter les inconvénients d'une circulation d'engins agricoles dans le lotissement.

L'acquisition du terrain de Mme GOUTEUX cadastré YC24 pour une contenance de 3 216 m<sup>2</sup> permettrait d'accéder aux terres agricoles par un cheminement à créer dans l'axe de l'actuel accès au lotissement, à l'Est d'un talus existant.

Le prix proposé est de 8 040 €, soit 2,50 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de la propriété GOUTEUX aux conditions précitées.

➤ **CONTENTIEUX INONDATIONS AU VIEUX MOULIN - PROPRIETE :**

M. Le Maire dit que Mme STEPHAN a engagé deux actions devant le tribunal administratif :

1. Contraindre la commune à réaliser les travaux préconisés par l'expert judiciaire (doublement du débit sous le pont).

Le juge a constaté que la commune a répondu à la demande de l'expert (réalisation d'un « pont cadre ») et considéré qu'il n'y avait plus lieu à statuer.

2. Demande indemnitaire :

Le juge a fixé à 2/3 la part de la responsabilité de la commune dans ces inondations.

La somme totale à verser par la commune est de 53 253,35 €.

L'assureur de la commune (Groupama) s'engage à prendre en charge 50 % de la condamnation.

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire appel du jugement du Tribunal Administratif et mandate le Maire pour le règlement de la somme due à la MAIF et à Mme STEPHAN.

➤ **SINISTRE ESPACE AN DOUR MEUR (INFILTRATIONS) – RAPPORT D'EXPERTISE ET HONORAIRES – ACTION EN RÉFÉRÉ PROVISION ET INDEMNISATION :**

M. Le Maire expose que l'expert judiciaire désigné par le Président du Tribunal administratif a remis son rapport :

- La principale responsabilité vient d'un défaut d'exécution dans la mise en œuvre Du béton par l'entreprise de gros œuvre.
- Pourcentages d'imputabilité :
  - 75 % - société Le Couillard
  - 20 % - pour la maîtrise d'œuvre
    - 12 % au BET structure BSO
    - 4,8 % aux architectes
    - 3,2 % à la SARL M2C (coordination)
  - 5 % au bureau de contrôle DEKRA

Le coût des réparations est estimé à 25 303,44 € TTC (un devis a été établi par l'entreprise PERIOU).

L'expert a terminé sa mission et remis sa note d'honoraires d'un montant de 12 244,66 € TTC. L'avocat de la commune, Maître LAHALLE, propose d'engager 2 procédures :

- Première procédure : requête en référé provision. Cette procédure vise à obtenir rapidement l'indemnisation prévue par l'expert pour ou partie des 25 303,44 € + les 12 244,44 € de l'expertise. La réponse du président du tribunal peut

intervenir sous 15 jours à trois semaines. Cela permettrait d'engager les travaux de réparation du pignon de l'espace An Dour Meur.

Deuxième procédure : procédure pour obtenir le versement de la totalité de l'indemnisation et la prise en charge par les entreprises des honoraires de l'expert (12 244,66 €). Cette procédure dure en moyenne 3 ans. Elle peut s'avérer inutile si le « référé provision » produit ses effets pour la totalité de l'indemnisation.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler les honoraires de l'expert et à engager un référé provision et en indemnisation totale auprès du Tribunal Administratif avec l'assistance du Cabinet d'Avocats LEXCAP – Maître LAHALLE.

➤ **BUDGET COMMUNAL 2016 – DECISION MODIFICATIVE :**

M. LE BRIGANT expose que le règlement de la condamnation par le Tribunal Administratif pour le contentieux STEPHAN nécessite une modification budgétaire : un avenant pour l'étude P.L.U. doit également être enregistré ainsi que des ajustements des crédits pour le Service Enfance Jeunesse et le camping :

Proposition décision modificative

**Opération N°1 : Service enfance-jeunesse**

Section d'investissement

**Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2184-522	Mobilier - PIJ	- 4 000,00 €
Total			- 4 000,00 €

**Recettes**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 000,00 €
Total			- 4 000,00 €

Section de fonctionnement

**Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	6288-421	Autres services extérieur Centre de loisirs	1 500,00 €
011	60623-421	Alimentation Centre de loisirs	500,00 €
011	60632-64	Fournitures de petit matériel Accueil périscolaire	200,00 €
011	6256-423	Missions Service administratif	400,00 €
011	6064-423	Fournitures administratives Service administratif	200,00 €
011	60632-423	Fournitures de petit matériel Service administratif	200,00 €
011	6288-422	Autres services extérieur - Jeunesse	600,00 €
011	6288-522	Autres services extérieur - PIJ	400,00 €

**Recettes**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Total			- €

023	023	Virement à la section d'investissement	- 4 000,00 €
Total			€ -

**Opération N°2 : affaire: Commune / STEPHAN**

Section de fonctionnement

**Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion -	51 753,35 €
011	6227	Frais d'acte et de contentieux	1 500,00 €
Total			53 253,35 €

**Recettes**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
78	7875	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels	26 626,68 €
77	7718	Remboursement assurance	26 626,67 €
Total			53 253,35 €

**Opération N°3 : affaire : Commune espace An dour meur : infiltration d'eau dans le bâtiment**

Section de fonctionnement

**Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	6227	Frais d'acte et de contentieux	20 000,00 €
022	022	Dépenses imprévues	-20 000,00 €
Total			- €

**Recettes**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Total			- €

**Opération N°4 : affaire : situation n°7 - QUARTA - PLU**

Section d'investissement

**Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	202	Frais, documents urbanisme, PLU	5 120,00 €
Total			5 120,00 €

**Recettes**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	5 120,00 €
Total			5 120,00 €

Section de fonctionnement

**Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 5 120,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	5 120,00 €
Total			- €

**Recettes**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Total			- €

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative qui vient d'être exposée.

➤ **EGLISE PAROISSIALE – RESTAURATION DE STATUES ET ETUDE CHAIRE A PRECHER :**

Le Maire dit que le service « patrimoine historique et contemporain » du département des Côtes d'Armor propose de solliciter des devis pour une étude préalable à la restauration de la chaire à prêcher et la restauration de statues, auprès de prestataires spécialisées.

Ces objets mobiliers sont inscrits au titre des monuments historiques ; ils peuvent bénéficier de financements de l'Etat.

Les collectivités territoriales (Département – Région) seraient également sollicitées.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la consultation des entreprises agréées par les Bâtiments de France.

➤ **RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Le Maire propose la stagiairisation de Madame Aurélie LE HENAFF qui assure des remplacements dans les services communaux depuis plusieurs années.

Le temps de travail de Madame Aurélie LE HENAFF se répartira entre le restaurant scolaire et l'école primaire.

La titularisation est proposée sur un temps complet annualisé.

Le grade d'accès à la filière technique sans concours : Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal donne son accord à la stagiairisation de Madame Aurélie LE HENAFF et décide la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe au tableau des effectifs.

➤ **Questions diverses**

❖ Temps partiel 80 % - renouvellement :

Le temps partiel 80 % de la secrétaire de l'espace An Dour Meur est renouvelé.

❖ Provision pour risques et contentieux – budget communal :

Le Maire rappelle qu'une provision pour risques et contentieux de 30 000 € est inscrite au Budget Primitif de la commune.

Il est proposé de la constituer effectivement auprès de la Trésorerie. Accord du Conseil Municipal.

❖ Admissions en non-valeur – produits irrécouvrables :

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur des produits suivants :

- |   |   |
|---|---|
| • Budget général :                          | non-valeur : 2 499,30 €<br>Créances éteintes : 59,67 €    |
| • Budget annexe camping :                   | non-valeur : 292 €  |
| • Budget assainissement délégation L.T.C. : | non-valeur : 4 740,95 €<br>Créances éteintes : 1 539,01 € |

❖ Vente d'une caravane – Service Enfance Jeunesse :

Le Service Enfance Jeunesse propose la vente d'une caravane qui n'a plus d'utilité pour le service. Cette caravane ne dispose pas de carte grise.

Le Conseil Municipal opte pour l'élimination de cette caravane.

❖ Cotisation A.M.F. 2016 :

Le Conseil Municipal donne son accord au paiement de la cotisation 2016 à l'assemblée des Maires de France d'un montant de 1 307,11 €.

❖ Vente d'un véhicule JUMPER Citroën – Services Techniques :

Il est proposé la vente d'un véhicule JUMPER des Services Techniques pour un montant de 1 550 €. Le Conseil Municipal considère que ce véhicule a été remplacé et n'a plus d'utilité pour le service. L'assemblée donne son accord pour la vente.

❖ Service Enfance Jeunesse – logiciel INNOENFANCE :

Le Maire dit que le logiciel Innoenfance permet la gestion des dossiers des enfants, la gestion de la facturation et l'édition des états CAF. L'accès à la solution « Innoenfance » est proposé pour un montant annuel de 71,86 €.

L'assemblée autorise le Maire à signer le contrat de la société INNOVORTEX.

❖ Urbanisme – demande de permis de construire au Stalvar – Mme MONNET :

Le Maire expose que Mme MONNET a déposé une demande de permis de construire pour la réalisation d'une habitation dans le secteur du Stalvar.

Le terrain a été classé en zone agricole au P.L.U. en cours d'élaboration. Ce terrain a connu un contentieux en 2013 devant le Tribunal Administratif. Le juge avait considéré que ce terrain était constructible.

M. LAMANDE dit que la jurisprudence a évolué et ce terrain, au regard de la « loi littoral » représente manifestement une extension de l'urbanisation : l'application de la « loi littoral » le rend inconstructible. Il faut éviter les risques indemnitaires pour la commune.

M. LAMANDE dit qu'un rendez-vous va être pris avec le Préfet sur le point particulier de la densification. En effet, l'interdiction de construire dans les « dents creuses » concerne plusieurs propriétés sur la commune. Il faut obtenir un assouplissement de la règle.

❖ Honoraires médicaux pour visite poids lourd - remboursement :

Le Conseil Municipal décide le remboursement des honoraires médicaux pour la visite poids lourd aux agents concernés.

❖ Contrat d'entretien des chaudières fuel des bâtiments communaux :

Le Maire expose qu'une consultation de prestataires a été organisée pour la maintenance des chaudières Fuel de 4 sites communaux. L'entreprise FEGEANT Martial a été retenue.

L'assemblée autorise le Maire à signer le contrat de la société FEGEANT. Le montant annuel est fixé à 686,69 € TTC.

❖ Bail de M. LE BERRE Jean-Claude – terrains communaux :

M. LE BERRE demande la résiliation du contrat de location consenti par la commune pour 3 terrains situés à l'Armorique. Accord du Conseil Municipal.

❖ Prime primo-accédant – M. COLIN et Mme GUELOU :

Le Maire rappelle le dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété adopté par le Conseil Municipal le 28 janvier 2016. L'aide apportée par la commune est de 3 000 € ; la communauté d'agglomération propose également une aide de 3 000 €.

Un dossier a été déposé par M. COLIN et Mme GUELOU pour la rénovation d'une habitation dans le secteur de Lanscolva.

Les demandeurs remplissent les conditions d'éligibilités.

Le Conseil Municipal donne son accord au versement de la prime de 3 000 € à M. COLIN et Mme GUELOU.

❖ CONVENTION CLEAR CHANNEL – MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention CLEAR CHANNEL relative à l'implantation et la gestion des trois mobiliers urbains pour affichage publicitaire sur le territoire communal.

Une des faces du dispositif est disponible pour l'affichage d'informations municipales.

Les frais d'installation et de maintenance sont pris en charge par la société CLEAR CHANNEL.

❖ Résidence Pont Ar Porthéour – dénomination des voies :

Le Maire expose que la première tranche de la Résidence de Pont ar Porthéour est réalisée et que des permis de construire ont été délivrés.

Il convient de procéder à la dénomination des voies.

La commission municipale en charge de ce dossier propose :

Voie principale : ..... rue du Bois de Fanfan

Rue du  
Bois de Fanfan  
Straed  
Koad Fañfañ

Voie annexe : ..... rue du Bocage

Rue  
du Bocage  
Straed  
ar Brouskoad

Impasse n°1 (côté rue de Morlaix) : ..... impasse Lande Fleurie

Impasse  
Lande Fleurie  
Hent-dall  
Lann Fleuriet

Impasse n°2 (Pté Bourhis/Moinard) : ..... impasse de la Luzerne

Impasse  
de la Luzerne  
Hent-dall  
al Luzern

Impasse n°3 (Pté Cresseveur/Callarec) : ..... Impasse Chanterelle

Impasse  
Chanterelle  
Hent-dall  
ar C'hibog

Impasse n°4 (côté rue du Moulin du Porjou) : ..... Impasse du Chêne

Impasse  
du Chêne  
Hent-dall  
an Dervenn

Résidence de Pont ar Porthéour : .....

Résidence - Annez  
Pont  
ar Portéour

Le Conseil Municipal adopte les propositions détaillées ci-dessus.

❖ Site archéologique de Coz Ilis – acquisition d'une bande de terrain – propriété LUCAS :

Le Maire présente un projet de division pour acquisition d'une bande de terrain de 4 mètres sur la propriété de Mme LUCAS Albertine. Cette acquisition facilitera la mise en valeur du temple gallo-romain. M. Le Maire précise que l'inauguration des aménagements réalisés sur le site est reportée au printemps 2017. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition du terrain de Mme LUCAS.

❖ Contrat de dératisation I.N.S. – salle An Dourmeur :

Un contrat de dératisation est mis en place pour l'Espace An Dourmeur. Le coût de l'opération est de 216 € TTC.

❖ Inspection télévisée des réseaux eaux pluviales Avenue des Frères Le Gall – société ACT diagnostic :

Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation d'un curage hydrodynamique avec passage caméra dans les réseaux eaux pluviales de l'avenue des Frères Le Gall. Le devis de la société ACT diagnostic s'élève à 2 460 € TTC.

❖ Intervention SDIS du samedi 24 septembre 2016 – analyse chimique :

M. Le Maire donne connaissance à l'assemblée du rapport du SDIS suite à l'alerte du 24 septembre : un promeneur avait présenté des nausées au contact d'un produit non identifié découvert en sous-bois. L'analyse chimique fait état d'acétate et de toluène dans un contenant métallique corrodé.

❖ Maintenance éclairage public – devis SDE :

Le Conseil Municipal donne son accord au remplacement d'un foyer rue Poul Guillou. La participation communale s'élève à 484,25 € pour un montant de travaux de 650 € HT. Mme PÉRÈS attire l'attention sur l'absence d'éclairage public rue de Kernod.

❖ Contentieux OGEC Notre-Dame / commune – honoraires de l'avocat :

Le Conseil Municipal mandate Le Maire pour le règlement des honoraires de Maître Demay, avocat pour un montant de 2 256,36 € TTC.

❖ Camping municipal – remboursement taxe de séjour M. et Mme LAGADEC :

Une taxe de séjour a été acquittée à tort par M. et Mme LAGADEC pour un séjour au camping municipal. Cette taxe n'est pas due par les habitants de la commune. Le Conseil Municipal donne son accord au remboursement de 25.90 € à M. et Mme LAGADEC.

❖ Intervention de M. BOZEC :

M. BOZEC évoque la situation de M. Jean-Yves MENOUE qui conserve la Présidence du SMITRED dans des circonstances qui manquent de clarté et peu démocratique.

❖ Ordures ménagères L.T.C. :

M. GENDROT souligne l'augmentation systématique (+ 2%) de la taxe d'ordures ménagères et la diminution de la prestation.

❖ Poubelles du marché hebdomadaire :

M. FUSTEC regrette l'absence de ramassage des poubelles le dimanche. Le Maire dit que L.T.C. propose l'implantation de conteneurs enterrés sur la commune.

❖ Intervention de Mme ADAM :

Mme ADAM annonce que les chantiers de maïs vont débiter prochainement et précise que les boues constatées sur les voiries seront nettoyées rapidement. Mme ADAM dit que les camions se trouvent régulièrement coincés et en mauvaise posture route de Kerjezequel. Un élagage serait à réaliser à Milin Avel pour faciliter la circulation.

❖ Circulation – sécurité rue de Kervigné :

M. LEMAIRE expose que la ligne de bus n°30 emprunte la rue de Kervigné ; un stop au bas de cette rue serait sécurisant.

❖ Amicale laïque – don de tables de ping-pong à la commune :

Mme LAMBLA dit que l'amicale laïque a donné des tables de ping-pong à la commune et sollicite une acceptation explicite et écrite de ce don par l'amicale laïque. Une délibération sera rédigée et communiquée à l'amicale laïque.

❖ Opération rando-ferme :

M. LAMANDE note le succès de la rando-ferme et remercie la commune pour le prêt de matériel.

❖ Pardon de Plestin :

M. PETIBON annonce l'organisation du trail des chapelles le week-end prochain, à l'occasion du pardon de Plestin.

Fin de séance à 21h32.

Le Maire,  
Christian JEFFROY.

